MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury du concours interne pour le recrutement au titre de la session 2027 dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole dans la section : Histoire et géographie

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2026 fixant les sections et modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2026 portant désignation des présidents des jurys des concours internes ouverts au titre de l'année 2027 pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de lycée professionnel agricole, de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et pour l'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

Arrête

Article 1er

Le jury du concours interne pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole dans la section Histoire et géographie est composé comme suit :

Président :	M. Stéphane NUQ	Inspecteur (MAASA - CGAAER)
Vice-président :	M. Xavier CITRON	Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
Membres titulaires :	M. Bertrand CHEMINADE	Professeur certifié de l'enseignement agricole hors classe (EPLEFPA de Bordeaux Blanquefort)
	Mme Sylvie COMBEROUSSE-WEYLAND	Professeure certifiée de l'enseignement agricole hors classe (EPLEFPA de La Motte - Servolex)

	Mme Annabelle PETTER GRIVEAUX	Professeure certifiée de l'enseignement agricole hors classe (EPLEFPA de Meurthe et Moselle)
	Mme Cécile RAYOU	Professeure certifiée de l'enseignement agricole hors classe (EPLEFPA d'Obernai)
Membres suppléant(e)s :	M. Jean-Michel FORT	Professeur certifié de l'enseignement agricole de classe exceptionnelle (EPLEFPA de Châteauroux)
	Mme Delphine LAUZE	Professeure certifiée de l'enseignement agricole hors classe (EPLEFPA de Melle-Niort)
	Mme Amandine LE CALVE	Professeure certifiée de l'enseignement (EPLEFPA d'Obernai)

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22 octobre 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation :

Le Chef du bureau des concours et des examens professionnels

Morgan LHOMER